



## Loi Eckert Assurance vie

-----  
Par hd26

Bonjour,

Ma s<sup>ur</sup> décède le 18 février 2023

Le commercial qui a vendu l'assurance décès à ma s<sup>ur</sup> m'envoie des documents à faire remplir par le médecin et me demande un acte de décès. Que je renvoie le 1er mars quelques jours plus tard je reçois un nouveau document à remplir car apparemment le premier n'était pas le bon que je fais remplir un nouveau par le médecin qui a constaté le décès que j'envoie le 22 mars.

Quelques semaines plus tard je contacte direct l'assurance qui me disent qu'ils ont reçu les documents que le 30 mars.

Et me renvoie des documents à remplir une fois de plus le 20 avril.

Ma première question à quel moment intervient La loi Eckert du 1er janvier 2016?

Deuxième question sur le formulaire il est noté quand les premières symptômes sont apparus et apparemment ils insistent là-dessus sauf que le médecin qui a constaté le décès a écrit "secret médical" est-ce que ce genre de demande est bien légal ?

Un grand merci à vous pour votre retour